

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1097

Approbation des dispositions tarifaires entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon / Musées Gadagne et l'Association Lyon Bande dessinée de Lyon les 12, 13 et 14 juin 2015

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 1 JUIN 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 MAI 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 JUIN 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. PHILIP (pouvoir à M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme CHEVALLIER), M. ROYER (pouvoir à Mme TAZDAIT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1097 - APPROBATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES ENTRE
LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS DE
LYON / MUSEES GADAGNE ET L'ASSOCIATION LYON
BANDE DESSINEE DE LYON LES 12, 13 ET 14 JUIN 2015
(DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mai 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon et les Musées Gadagne souhaitent développer l'ouverture de leurs collections à de nouveaux publics caractérisés par leur goût pour des formes culturelles nouvelles et populaires. Ils entendent valoriser auprès de ces publics le rendez-vous annuel organisé autour de la BD au mois de juin et élargir ainsi leur ancrage auprès des publics de l'agglomération lyonnaise.

La 10^e édition du festival se déroulera les 12, 13 et 14 juin et accueillera plus d'une centaine d'auteurs.

Dans ce cadre, les Musées Gadagne seront également le lieu d'accueil d'une conférence /spectacle le 13 juin : « Revoir Paris, un récit en image et musique », avec François Schuiten, Benoît Peeters et Bruno Letort. Les créateurs des « cités obscures » nous offrent leur vision du Paris du futur. La conférence-fiction sera suivie d'un dialogue avec le public et d'une séance de signature. Le Musée des Beaux-Arts de Lyon accueillera le dimanche 14 juin une dizaine d'auteurs qui viendront s'installer devant les œuvres du musée pour dessiner en direct devant le public.

Le Musée des Beaux-Arts de Lyon, les Musées Gadagne et l'Association Lyon Bande Dessinée souhaitent proposer à leurs visiteurs un système de tarification privilégiée : les visiteurs munis du billet d'entrée du festival bénéficieront d'une gratuité d'entrée auprès de la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon et des Musées Gadagne, tout comme les visiteurs munis du billet d'entrée de ces institutions bénéficieront d'une gratuité pour l'entrée du festival.

Ces dispositions tarifaires privilégiées seront valables :

- le samedi 13 juin pour les Musées Gadagne ;
- le dimanche 14 juin pour le Musée des Beaux-Arts ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Les dispositions tarifaires privilégiées et réciproques accordées aux détenteurs de billet de Lyon BD Festival ou du Musée des Beaux-Arts de Lyon, dans le cadre du festival de la Bande dessinée le 14 juin 2015 sont approuvées.

2. Les dispositions tarifaires privilégiées et réciproques accordées aux détenteurs de billet de Lyon BD Festival ou des Musées Gadagne, dans le cadre du festival de la Bande dessinée le 13 juin 2015 sont approuvées.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN